

LES EXCLUS DE LA PRIME DE SOINS CRITIQUES

En janvier 2022, au détour d'une visite dans un service de réanimation, Jean Castex voyant la complexité des métiers en soins critiques, prend la décision d'octroyer 100€ net aux personnels.

INJUSTICE

Le décret du 10 janvier 2022 ne concerne que les IDE et les cadres, excluant une grande partie du personnel de soins critiques ainsi que d'autres n'ayant pas le bon intitulé de services mais faisant du soins critiques.

100€ pour les IDE mais pas pour les puéricultrices, les Aides-Soignants, les kinés...

100€ pour les services de soins critiques, réanimation, USC, USIC, néonatalogie mais pas pour les salles de réveil faisant du déchoque, de la grande garde de neurochirurgie, de la prise en charge de patient intubé/ventilé.

INJUSTICE POUR LES PERSONNELS

L'Aide-Soignant est le binôme indispensable de l'IDE;

La puéricultrice a un rôle essentiel dans les services de réanimation néonate;

La salle de réveil est le lien primordial de la réanimation pour la prise en charge des patients en état de choc ou intubés ventilés après intervention.

**Le syndicat Sud Santé exige que
l'ensemble des personnels en
soins critiques ou faisant du
soin critique perçoive
la prime de soins critiques de
100€**

